

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7678
13 janvier 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 12 JANVIER 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à mes lettres No 3 et No 44 des
3 et 5 janvier 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des
membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 13 novembre 1966, à 9 h 45, les forces armées américano-sud-vietnamiennes
ont pénétré dans le territoire cambodgien à Kompong Krassaing, province de Takéo,
et ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur nos pêcheurs. Plusieurs
balles ont touché le toit de la Sala Srok de Borey Cholsar.

- Le 4 décembre 1966, à 7 h 30, les forces armées américano-sud-vietnamiennes
des postes de Ca Vang et de Go Boi (Chaudoc) ont tiré plusieurs rafales d'armes
automatiques et des coups de mortier sur le poste cambodgien de la garde provinciale
de Peam Montea, Srok de Kompong Trabèk, province de Prey-Véng, blessant un
garde provincial. Une vache a été également blessée.

- Le 5 décembre 1966, à 22 h 20, les forces armées américano-sud-vietnamiennes
du poste de Ca Vang ont tiré plusieurs coups de mortier sur le territoire Khmer
près du poste de la garde provinciale de Peam Montea, Srok de Kompong Trabèk,
province de Prey-Véng.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une énergique protestation contre
ces actes criminels d'agression délibérés commis sauvagement par les impérialistes
américains et leurs valets sud-vietnamiens à l'encontre du Cambodge pacifique et a
exigé qu'il soit mis fin immédiatement à de pareils actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH